

Réponse de Genève Aéroport aux oppositions et prises de positions

Pièces complémentaires

Pièces complémentaires aux pièces 1 à 15 du 2 septembre 2019

- Pièce 07bis : Règlement d'exploitation en vigueur du 8 janvier 2018, avec projet de modification du 2 septembre 2019, complété par les ajustements du 8 mars 2021
- Pièce 16 : Note de GA intitulée « Quotas bruit - Réduction des décollages retardés redevances fortement progressives »
- Pièce 17 : Note de GA intitulée « Vols long-courrier après 22 heures »
- Pièce 18 : Note de GA intitulée « Limitation du bruit - Mesures étudiées mais rejetées »
- Pièce 19 : Note de GA intitulée « Note d'entretien avec deux compagnies aériennes basées à Genève » et son annexe, à savoir le Schéma illustrant les conditions de l'équilibre d'une compagnie aérienne
- Pièce 20 : Note de GA intitulée « Desserte aérienne de la région » et son annexe « Analyse desserte GVA (2019) »
- Pièce 21 : Etude INFRAS-BAK « Impact économique de la plate-forme aéroportuaire genevoise 2016 » du 23 novembre 2017
- Pièce 22 : Note de GA intitulée « Analyse économique de l'offre de connectivité et de la possibilité de réduire les courbes de bruit »
- Pièce 23 : Tableau des mesures bruit d'ores et déjà mises en œuvre par GA
- Pièce 24 : Note de GA intitulée « OFF-Block 21h40 - Décollages avant vs. après 22h »
- Pièce 25 : Lettre de Skyguide à GA du 03.12.2020
- Pièce 26 : Note de GA intitulée « Calcul et représentation du bruit au sol » et ses annexes (y compris cartes modifiées « Bruit exploitation au sol selon l'annexe 6 OPB »)